

# DESCRIPTION ET FORMALISATION DU PROCÉDE DE POSITIONNEMENT ET D'ÉVALUATION

## ECOLE DE CONDUITE EASYDRIVE MARSILLARGUES

Le procédé de positionnement et d'évaluation utilisé au sein de l'école de conduite vise à évaluer les compétences, les connaissances et le niveau de conduite d'un élève conducteur. Ce processus est essentiel pour adapter l'enseignement de la conduite et déterminer si l'élève est prêt à passer son examen de conduite. Voici une description et une formalisation générales de ce procédé :

**1. Inscription à l'école de conduite :** Le processus commence par une évaluation initiale soit en voiture pendant une durée d'une heure grâce soit via l'application générée par le code rousseau les compétences évaluées sont les suivantes :

- Profils et motivations.
- Connaissance de la signalisation.
- Connaissance du véhicule.
- Expérience de la circulation.
- Compréhension et mémorisation.

À l'issue nous proposons le volume de formation prévisionnel, si l'élève l'accepte il le signe s'il est majeur s'il est mineur un responsable légal le signe également à l'issue on contractualise.

Vient ensuite,

L'inscription de l'élève à l'école de conduite. À ce stade, l'élève peut fournir des informations personnelles, un permis d'apprenti conducteur (le cas échéant), et payer les frais d'inscription.

**2. Cours théoriques :** L'élève suit des cours théoriques qui couvrent les règles de conduite, le code de la route, la sécurité routière et d'autres connaissances essentielles.

**3. Cours pratiques :** L'élève participe à des cours de conduite pratique avec un instructeur qualifié. Ces cours permettent à l'élève de développer des compétences de conduite réelle.

**4. Évaluation de la progression :** L'école de conduite évalue régulièrement la progression de l'élève. Cela peut inclure des évaluations orales pour tester la compréhension des règles de conduite, des examens écrits et des évaluations de conduite pratique. Ces évaluations sont utilisées pour déterminer le niveau de compétence de l'élève.

**5. Enregistrement des heures de conduite :** Dans de nombreuses juridictions, il est nécessaire pour les élèves conducteurs d'enregistrer un certain nombre d'heures de

conduite avant de passer leur examen de conduite. L'école de conduite tient un registre de ces heures.

**6. Simulations d'examens :** Pour préparer les élèves à l'examen de conduite, l'école peut proposer des simulations d'examens pratiques et théoriques. Cela permet aux élèves de se familiariser avec le format de l'examen.

**7. Préparation à l'examen :** Lorsque l'élève est jugé prêt, l'école de conduite l'informe sur la procédure de demande d'examen de conduite auprès des autorités compétentes.

**8. Examen de conduite :** L'élève passe un examen de conduite officiel, généralement supervisé par les autorités locales responsables de la sécurité routière. S'il réussit, il obtient un permis de conduire.

**9. Suivi après l'obtention du permis :** Certaines écoles de conduite offrent un suivi après l'obtention du permis pour aider les nouveaux conducteurs à développer davantage leurs compétences et à rester en sécurité sur la route.

Il est essentiel que l'école de conduite suive de près la progression de chaque élève pour garantir qu'il acquière les compétences et les connaissances nécessaires pour conduire en toute sécurité.

## Concernant la prise en compte du public en situation d'handicap

Sachant que nous ne le proposons pas de formation spécifique, nous les orientons vers l'auto école LE VILLAGE "AUTOMOTION" située au 14 rue Jen Jaurès 34170 Castelnau le lez vers la référente handicap ELOISE CHABUEL ou DOUNIA HADANNE afin de répondre à leurs besoins.